

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

À Vallon Pont d'Arc · Entrée en vigueur le 1er juillet 2026
Les présentes conditions annulent et remplacent celles du 1er octobre 2025.

1 IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT

Clémentine LADREYT, ergothérapeute diplômée d'État exerçant en libéral
06.06.51.61.16 · clementine.ergo@gmail.com
N° SIRET : 852 242 387 00029 · N° RPPS : 10007033540

2 OBJET DES CGF

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) définissent les modalités des prestations proposées par Clémentine Ladreyt et les engagements réciproques entre l'ergothérapeute et les patients ou leurs représentants légaux.

Pour rappel, l'ergothérapie vise un accompagnement et une amélioration fonctionnelle ; aucun résultat ne peut être garanti.

3 PRISE DE RENDEZ-VOUS

- **En ligne, en autonomie, via la plateforme Perfactive** : le patient choisit lui-même son créneau parmi les disponibilités proposées.
- **En direct** auprès de l'ergothérapeute : SMS, WhatsApp, mail ou en fin de séance.

Toute prise de rendez-vous vaut acceptation des présentes CGF.

4 NATURE DES PRESTATIONS

- Consultations en présentiel au cabinet
- Consultations sur le lieu de vie (domicile, école...)
- Séances à distance (visio)
- Bilans avec compte rendu écrit
- Suivis réguliers individuels
- Séances de groupe (voir article 7)

- Consultations thématiques (voir article 8)
- Ateliers ou formations

Les séances réalisées au domicile du patient durent 45 minutes, trajets du praticien inclus. Elles sont proposées uniquement sur la commune de Vallon Pont d'Arc.

5 BILAN D'ERGOTHÉRAPIE

Le bilan se déroule en **3 rendez-vous de 45 minutes** :

Rendez-vous	Contenu	Tarif
RDV 1	Entretien initial et anamnèse	60 €
RDV 2	Passation des évaluations	70 €
RDV 3	Restitution et remise du compte rendu écrit	70 €

Chaque rendez-vous est **réglé le jour même, à la séance**. Aucun acompte n'est demandé : la réservation du premier rendez-vous via Perfactive ou en direct vaut engagement.

En cas d'interruption du bilan par la famille, les rendez-vous réalisés restent dus ; le compte rendu n'est remis qu'à l'issue du parcours complet.

Selon les besoins de l'enfant, une passation complémentaire peut être proposée ; elle fait alors l'objet d'un devis préalable.

6 SUIVI RÉGULIER INDIVIDUEL

À l'issue du bilan, un suivi régulier peut être proposé. La fréquence et les objectifs sont définis avec la famille et réévalués régulièrement.

Le tarif est établi sur un **taux horaire de 60 €**, soit **45 € la séance** d'environ 45 minutes, temps de transmission et petites tâches administratives réalisées pendant la séance compris.

7 SÉANCES DE GROUPE (ANNÉE SCOLAIRE)

Pendant l'année scolaire, des **séances de groupe de 2 à 3 enfants** sont proposées dans le cadre du suivi de l'outil informatique, afin de consolider et d'automatiser les acquis (frappe au clavier, organisation numérique, utilisation en contexte scolaire).

- Accès sur indication de l'ergothérapeute, après bilan ou suivi individuel.
- **Engagement trimestriel, renouvelable**, au tarif habituel de la séance.
- Le créneau est fixe pour tout le trimestre.
- En cas d'absence d'un enfant, la séance de groupe est maintenue et reste due ; elle ne donne pas lieu à un report individuel.

8 PÉRIODE ESTIVALE

L'été, le fonctionnement du cabinet s'adapte : des formats spécifiques sont proposés en remplacement ou en complément du suivi hebdomadaire classique.

Stages intensifs à la semaine

Jusqu'à 2 séances par jour pendant 5 jours consécutifs, pour progresser de façon concentrée sur un objectif défini. Les modalités (dates, objectifs, tarifs) sont communiquées en amont et font l'objet d'une inscription préalable.

Groupes d'été

Des séances de groupe (2 à 3 enfants) peuvent être organisées pendant l'été, sans engagement trimestriel, sur inscription.

Consultations thématiques

Consultation d'une heure sur un sujet précis (parentalité, routines du quotidien, équilibre occupationnel, préparation de la rentrée scolaire...), au cabinet ou en visio, sans bilan préalable et sans engagement de suivi. Le règlement s'effectue à la réservation. Si nécessaire, une orientation vers un bilan pourra être proposée à l'issue de la consultation.

Prise de rendez-vous en ligne

Pendant l'été, la prise de rendez-vous en autonomie via Perfactive est le mode de réservation privilégié.

Les dates d'ouverture et de fermeture estivales du cabinet sont communiquées aux familles en amont, en fonction du calendrier annuel.

9 TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont exprimés en euros nets de taxes (TVA non applicable, article 293 B du CGI) et communiqués avant toute prestation.

Les prestations ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale (hors convention particulière) ; certaines mutuelles peuvent proposer un remboursement partiel.

Le paiement s'effectue **à la séance, après chaque rendez-vous**. Pour les suivis réguliers, un paiement mensuel peut être convenu avec l'ergothérapeute ; il intervient alors au plus tard à la date indiquée sur la facture.

- **Virement bancaire fortement encouragé** (indiquer le numéro de facture et le nom de l'enfant).
- Espèces (jusqu'à 300 €) ou chèque à l'ordre de Clémentine Ladreyt.
- Consultations thématiques : règlement à la réservation.
- En cas de difficultés de paiement, merci d'en informer l'ergothérapeute au plus vite.

Retard de paiement : conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, des pénalités de retard pourront être appliquées au taux légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

10 ANNULATION, REPORT ET RETARD

Annulation

- Toute annulation doit être signalée **au minimum 24 heures à l'avance** par SMS, WhatsApp ou mail.
- Dans la mesure du possible, un **report de la séance dans la semaine en cours** sera privilégié plutôt qu'une annulation.
- En cas d'annulation tardive ou injustifiée, une **indemnité compensatrice de 45 €**, correspondant au prix de la séance, sera demandée.
- Les cas de force majeure avec justificatif (maladie, accident, imprévu familial grave) ne donnent lieu à aucune indemnité.
- Au-delà de **2 annulations non justifiées**, le créneau pourra être attribué à une autre personne : la famille perd alors son créneau fixe.
- Séances de groupe : la séance est maintenue pour le groupe et reste due en cas d'absence (voir article 7).
- Consultations thématiques : toute annulation moins de 24 heures avant le rendez-vous entraîne la conservation du règlement.
- Stages intensifs : les conditions d'annulation spécifiques sont précisées lors de l'inscription.
- En cas d'annulation de notre part, une séance de remplacement sera proposée dans la mesure du possible.

Retard

- En cas de retard du patient, le cabinet ne peut pas décaler ses horaires : le temps de séance est réduit et la séance facturée dans son intégralité. Au-delà de 15 minutes de retard, la séance ne peut avoir lieu et sera facturée.
- Merci d'avertir l'ergothérapeute dans les plus brefs délais en cas de retard.
- En cas de retard du praticien, la séance est assurée dans son intégralité ou reportée sans frais.

11 RÉDACTION DE DOCUMENTS

Toute demande d'écrit supplémentaire (attestation, courrier, synthèse, adaptation scolaire, rapport destiné à un tiers...) donne lieu à une facturation spécifique selon la grille tarifaire en vigueur. Le montant est communiqué au préalable à la famille (cf. devis).

Toute demande de compte rendu ou autre document (rendez-vous, devis, facturation...) en vue d'une visite médicale, d'une réunion d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) ou d'un envoi de dossier MDPH doit être formulée **au minimum 15 jours en amont**. À défaut, la demande pourra être refusée.

12 CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le praticien s'engage au respect du secret professionnel. Les données recueillies sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de la prise en charge. Elles sont conservées pour une durée maximale de 5 ans après la fin du suivi.

Conformément au RGPD, le patient dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données (contact : clementine.ergo@gmail.com).

Un document de transmissions, permettant de suivre les informations issues des séances, est mis à disposition et hébergé sur Google Drive. Ce système est conforme au RGPD mais n'est pas certifié HDS. Les parents/patients peuvent s'y opposer à tout moment par simple demande.

13 ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Le praticien est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle.

Le patient s'engage à fournir des informations exactes et à signaler toute contre-indication médicale.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents **en dehors des horaires des séances**, y compris pour les séances de groupe et les stages intensifs.

14 DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGF sont régies par le droit français. En cas de différend, une recherche de solution amiable sera privilégiée. À défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort de PRIVAS (07).

15 ACCEPTATION DES PRÉSENTES CGF

La prise de rendez-vous, en ligne via Perfactive ou en direct, vaut acceptation pleine et entière des présentes CGF par le patient, ou par ses représentants légaux pour le patient mineur.